L'ABEILLE DE LA N. ORLÉANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 15 NOVEMBRE.

LA PRISE DU *ROANOKE*.

Nous trouvons dans les journaux du Nord le récit détaillé de la capture et de la destruction du *Roanoke*:

On a reçu par la goélette *Hound* arrivée hier des Bermudes et ancrée à la Quarantaine, quelques détails sur la capture du steamer *Roanoke*, appartenant, comme l'on sait, par des passagers confédérés dans sa traversée de la Havane à New York. Le *Hound* avait à bord les officiers et l'équipage de ce navire.

Le *Roanoke* est parti de la Havane le 29 septembre, à trois heures et demie après-midi. Arrivé à peu près à moitié du port, il fut hélé par trois embarcations contenant des passagers. Parmi ceux se trouvait le lieutenant Braine, de la marine du Sud, ainsi qu'un l'a vu plus tard. Tout se passa très naturellement à bord jusqu'à 10 heures du soir, où l'on entendit plusieurs coups de feu, et les passagers qui se trouvaient sur le pont reçurent l'ordre de descendre dans les chambres.

Le capitaine, le second et le mécanicien en chef furent d'abord faits prisonniers; puis ce fut le tour des autres officiers. Le charpentier s'était rendu d'abord, mais il réussit à retourner à sa chambre, où il s'empara d'une hache, déterminé à se défendre; un coup de pistolet atteignit à la tête. Il jeta sa hache et s'enfuit [illegible] la chambre de la machine, où il essuya deux nouveaux coups de feu, dont l'un alla frapper le second mécanicien au bras gauche. Le malheureux charpentier se trouva une seconde fois et se réfugia dans le poste du pilote, où il tomba à bout de sang; il reçut encore une blessure; c'était la sixième.

Malgré lorsque tout l'équipage fut mis en sûreté, en réservant seulement les hommes nécessaires à la manœuvre, le cap fut mis sur Bermude; on arrivent en vue de l'île le 4 octobre, vers quatre heures après-midi, le pavillon considéré fut déployé, et l'on fit les signaux pour demander un pilote, qui vint à bord, et considérit le navire en rade. Le soir, à 8 heures, le lieutenant Braine descendit à terre dans le bateau du pilote, et le lendemain il revint à bord avec quelques confédérés; le 5, le bâtiment reprit la mer et fit route jusqu'au soir; il s'arrêta pendant la nuit, et, le 6, fut rallié par un brick apportant du charbon et des provisions.

Le 7, à 10 heures, un autre brick vint prendre les passagers et les bagages; on bâtiment fit voile pour Saint-Georges, mais le vent venant à tomber, il changea de route et se dirigea vers Barmude, où il jeta l'ancre vers sept heures du soir. Les passagers et l'équipage du steamer restèrent à bord toute la nuit, et débarquèrent le lendemain matin pour aller faire leur déclaration au consul des États-Unis.

Le capitaine Drew reçoit l'arrestation des corsaires. Le lieutenant Braine et son équipage, de leur côté, avaient mis le feu au *Roanoke* et l'avaient quitté dans des embarcations. Ils auraient, dit-on, péri, s'ils n'avaient été recueillis par des bateaux pêcheurs qui les ramenèrent à terre, où ils furent arrêtés et relâchés après un procès-verbal. L'ancien équipage fut embarqué, par les soins du consul, sur le brick *Hound*, qui est parti de Bermude le 17.

Les valeurs existant à bord du *Roanoke*, au moment de sa capture, avaient été, paraît-il, exagérées. Elles se composaient de $17,000 en greenbacks, et $4,000 en or. Le capitaine Drew, que l'on disait avoir été prévenu de la saisie probable de son navire, proteste contre cette assertion, et affirme qu'il n'avait reçu aucune information de ce genre.

FRANCE.

On écrit de Paris le 14 octobre:

Notre monde financier est très ému par la dernière mesure de la Banque de France, qui a porté le taux de son escompte à 8 pour cent. On craint une crise monétaire et commerciale, et il y a lieu de redouter que nous ne ressentions le contre-coup des désastres commerciaux qui désolent l'Angleterre. Votre malheureuse guerre d'Amérique est la cause première de tous ces désastres. Encore un terrible hiver à passer, se disent nos grands manufacturiers. Quelques personnes sont d'avis que les héroïques efforts de l'armée confédérée se briseront contre les forces mais assez considérables de l'armée du Nord. On me dit aussi que M. Lincoln a spontanément donné l'assurance au gouvernement français que l'empire maintenu n'aurait rien à redouter de l'Union, et qu'il avait l'intention, dans le cas où il serait réélu, de consacrer toute son activité à construire en sein de la paix les plaies de la guerre. Je ne sais pas que le Sud en soit à cette extrémité. Il reste à savoir de vérité, de force, d'énergie et de ressources chez cette race ardente et vivace, pour lutter longtemps encore contre les gros bataillons du Nord. Je désire très vivement la paix, je l'appelle de tous mes vœux, mais je ne crois pas que le triomphe du Nord la rende fructueuse pour l'Europe.

Je ne pense pas que M. le marquis de Chateau-Renard parte pour les États-Unis avant un mois. Vous savez qu'il [illegible] Hesse, où il était chargé d'affaires. J'ai entendu quelques Américains regretter qu'on n'envoyât pas à Washington un ministre ayant pas missions passées donnassent plus d'importance; mais je puis vous assurer que M. de Château-Renard est un homme d'une haute intelligence et d'une exquise politesse, et que l'empereur ne pouvait faire un meilleur choix. M. et Mme de Château-Renard parlent l'anglais dans la perfection, et c'est un avantage qu'on ne rencontre pas tous les jours dans notre corps diplomatique, habitué à voir les autres se servir du français, et non à leur emprunter leur propre langage.

Une autre correspondance du 21 octobre contient ce qui suit:

Nous considérons ici la nomination de M. Mercier, en ministre de France à Washington, au poste d'ambassadeur à Madrid, comme un siège que la France ne songe pas à la reconnaissance des États Confédérés, dont M. Mercier était un des avocats les plus ardents.

La crise monétaire est à son apogée, et les ministres commerciaux se multiplient. Au moment où toutes les banques de grands États engagèrent l'abaissement de leur escompte maintenue et différent le taux de leur escompte; un moment où le numéraire diminue dans les caisses de banques de France, d'Angleterre, d'Amsterdam, de Madrid, de Constantinople, de Vienne, il est à remarquer que la banque de Russie voit augmenter considérablement son encaisse métallique. En sorte, en septembre et en octobre il n'a fait que s'accroître.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

L'[illegible] de cette Compagnie est autorisé à [illegible] conformément aux conditions requises par [illegible] charte, savoir:

Ville Orléans, 14 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863, savoir.....	$ 153,295 31
Primes sur risques d'incendie.....	$ 113,782 02
Primes sur risques de mer.....	32,005 02
Primes sur risques de rivières.....	3,507 27
A déduire, primes sur risques non payés.....	$ 149,294 31
Primes remboursées.....	4,000 76
	$ 145,293 55
Montant des primes pour l'année 1863.....	$ 180,426 05
Portion payée dans la même période, savoir:	
Primes d'incendie.....	$ 24,720 02
Risques des mers.....	5,000 00
Risques des rivières.....	6,221 70
	$ 35,941 72
Réassurances.....	5,428 74
Dix pour cent remboursés.....	30,512 98
	4,793 32
Profits et pertes, dépenses, taxes, balance à revenir intérieurs, commissions en mains, intérêt, &c.	32,264 66
	$94,277 20
Résultat net pour l'année expirée le 30 novembre 1863.....	$ 51,016 35
Les Compagnie possède positivement:	
Fonds en caisse, en banques et en hypothèques.....	$154,129 20
Prime gagnée par des polices de banque et de [illegible].....	10,000 00
Profits en sûreté des obligations de fer de la [illegible].....	20,000 00
Billets pour primes.....	20,000 00
Do pour primes et en voie de recouvrement.....	15,000 00
Dans de Compagnie de Protection.....	17,000 00
Bis calme.....	20,000 00
Total de Fonds!.....	$288,129 20

STAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il soit connu que, en conformité pour le décembre 1863, devant moi, notaire public et juge de Paix dans et pour la susdite ville et paroisse susmentionnée, C. GAILLARD, président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, laquelle opère sous la charte incorporée par la loi, ont déclaré que le [illegible] d'assurance et non copie certifiée véritable et fidèle des livres de la dite Compagnie.

C. GAILLARD, président.
A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré assermenté et signé devant moi, ce 15 décembre 1863.

SIDNEY BUSHNELL, juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les soussignés, directeurs de la susdite Compagnie, assemblés en séance régulière ce jourd'hui, ont déclaré que le [illegible] susmentionné est un état correct et véritable des affaires de la Compagnie.

C. GAILLARD, président.
A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré assermenté et signé devant moi, ce 15 mars 1864